



Xavier Raufer : « Les malfaiteurs ne s'arrêtent que quand on les arrête »

● *Trop de sociologie a-t-elle empêché nos politiques d'agir ? À force de comprendre, n'ont-ils pas oublié de sanctionner ? En matière d'insécurité, Xavier Raufer martèle ses propositions fortes, et visiblement il est révolté de ne pas être davantage écouté. Il est vrai que celui-ci qui vient de publier « L'explosion criminelle, les réponses » (éditions Valmonde) fait partie de l'Institut de criminologie et a des réponses opérationnelles à apporter. Quand consultera-t-on les professionnels ?*

Pourquoi cette explosion de la violence ?

Elle était fatale dans la mesure où, depuis trente ans, on n'a rien fait de décisif, dans les faits, pour l'empêcher de se produire. Il y avait une immigration mal contrôlée, des quartiers dans lesquels la police intervenait de moins en moins, une justice qui n'était plus en mesure de traiter les contentieux de masse et notamment une délinquance juvénile grandissante.

Le gouvernement Jospin porte-t-il la responsabilité de cette situation ?

Non seulement lui mais tous les gouvernements depuis une trentaine d'années. Le texte fondamental en matière de violence urbaine est, bien entendu, le rapport Peyrefitte, publié en 1977. Il établissait que les fondements du problème étaient déjà là. Si l'on ne fait rien, les choses ne vont faire que s'aggraver. C'est ce qui s'est produit depuis la fin des années 70. La gauche a été au pouvoir durant les années 80 et une grande partie des années 90, elle porte le plus lourd d'une responsabilité qui est cependant partagée. Personne n'a pris vraiment ces problèmes-là à bras-le-corps.

Pour quelle raison ? Par lâcheté ?

D'abord parce que les gens qui nous gouvernent sont, pour l'essentiel, des hauts-fonctionnaires déguisés en hommes politiques mais des hauts-fonctionnaires quand même. Les hauts-fonctionnaires n'ont aucune connaissance des phénomènes criminels. Cela leur échappe complètement. Ils ont fait confiance à des gens qui leur faisaient des rapports « peints en rose », leur dépeignant une réalité édulcorée. Ce n'est donc pas vraiment de la lâcheté, c'est le fait de ne pas avoir pris ces problèmes-là au sérieux, de les avoir ignorés, de considérer que, par exemple, les affaires sociales, le traitement social, suffiraient à arranger les problèmes de délinquance et de criminalité, ce qui n'a pas été le cas. Si le social fonctionnait en la matière, la France serait un pays « zéro crime ». La preuve que cela n'a pas marché est ce qui se passe aujourd'hui.

Faudrait-il alors appliquer le modèle des Etats-Unis que vous citez dans votre livre ?

Non, il ne faut pas appliquer un modèle. Il y a des principes à avoir en tête. À partir du moment où on les a en tête, la police telle qu'elle est organisée en France aujourd'hui fonctionne parfaitement bien. Il faut simplement changer une chose dans l'esprit des gens qui nous gouvernent, quels qu'ils soient : ils doivent cesser de s'intéresser aux études sociologiques et considérer que l'origine la plus certaine du crime est le criminel lui-même. Il est inutile, en amont, d'aller faire repeindre les HLM en rose, d'aller chercher une raison dans le chômage, dans l'origine des parents, etc. Il est naturellement très utile (et en temps que citoyens, je suis farouchement pour) que les gens soient riches et bien portants plutôt que pauvres et malades, cela va de soi. Mais là n'est pas le problème. La seule manière de faire régresser le crime dans un pays consiste à s'en prendre aux criminels eux-mêmes. Tout ce que

l'on fait en amont des criminels ne sert à rien. Quel que soit le système policier, quel que soit le mode de recrutement de la police, quelle que soit la couleur de l'uniforme des policiers, quel que soit le fonctionnement de la justice, partout où s'est produit une baisse sérieuse de la criminalité, c'est parce que l'on avait pris en compte ce principe-là.

A-t-on trop tendance en France à vouloir connaître les raisons d'un crime ? Est-on trop compatissant ?

Oui. Il y a sans doute des raisons aux crimes mais le fait de les connaître ne le font pas baisser. Le fait de savoir que vous avez 40 de fièvre car vous vous êtes baignés dans un torrent d'eau glacée en montagne, ne vous fait pas pour autant baisser la fièvre. Savoir d'où viennent les choses est un problème, les guérir ou les soigner en est un autre.

Qu'est-ce qui n'a pas été fait pour l'insécurité et qui aurait dû l'être ?

Voici deux exemples de choses qui n'ont pas été faites depuis trente ans :

En France, il existe des quartiers qui ne sont plus « policés », où la police ne met jamais les pieds. Ces quartiers en questions sont ainsi car l'implantation des commissariats de police en France a été fixée pour la dernière fois par un décret signé sous le maréchal Pétain en 1941. Depuis on n'a plus modifié l'emplacement des commissariats de police en France. Cela paraît incroyable ! Depuis 1941, la France compte dix millions d'habitants de plus. Les gens ont beaucoup bougé sur le territoire, beaucoup sont partis du centre des villes pour s'installer dans les banlieues, d'autres sont partis de la campagne profonde et sont allés également s'installer dans les banlieues. Où sont allés les migrants (ceux qui ont migrés sur le territoire français) ? Ils sont allés s'installer là où les loyers n'étaient pas chers : dans les banlieues. Or aucun de ces quartiers n'a

fait l'objet de l'implantation d'un commissariat depuis 1941. C'est stupéfiant mais c'est ainsi ! Aucun gouvernement français, depuis la libération, n'a eu le courage de modifier la carte de l'implantation des commissariats.

D'autre part, la justice n'a plus les moyens de traiter les contentieux de masse. Il y a environ 125.000 agressions violentes par an, qu'on appelle « vol avec violence ». La justice est désarmée face à ce phénomène. On empile, chaque année, des devoirs nouveaux pour la justice, on ne lui donne pas les moyens de travailler.

La loi sur la présomption d'innocence est-elle une erreur ?

La loi sur la présomption d'innocence est excellente. Vous, qui n'avez rien fait de mal, pouvez un jour vous retrouver devant un tribunal. Toute personne peut un jour se trouver devant la justice. Elle a droit à la présomption de son innocence. Ce qui est scandaleux n'est pas cette loi mais le fait que l'on n'ait donné aucun moyen à la justice d'assumer des tâches énormes et nouvelles. On ne traite pas les suspects de la même manière selon qu'ils ont un avocat au bout d'une heure ou au bout de vingt-quatre heures. Mais on n'a pas fourni à la justice les moyens nécessaires pour appliquer cette loi. Il n'y a pas plus de magistrats aujourd'hui en France que sous Napoléon III et La France a vingt millions d'habitants en plus ! Alors, dans le cadre des promesses électorales à répétition, on nous promet une augmentation du budget de la justice. Ce n'est jamais fait. Personne ne l'a fait depuis trente ans.

Pensez-vous que le nouveau gouvernement puisse changer les choses, le thème de la sécurité étant devenu, en quelque sorte, le thème numéro 1 lors de la campagne électorale ?

Mon équipe et moi avons 17 ans de pratique de ces affaires-là à l'Institut de criminologie. Il y a toujours eu des promesses électorales, promesses

toujours oubliées après. Donc nous ne sommes pas très optimistes, quelque soit le gouvernement. On en parle. Mais si ce n'est que pour faire du bruit... Les malfaiteurs sont des gens très réalistes. Tant que les choses ne changent pas vraiment, eux, ils continuent. Les malfaiteurs ne s'arrêtent que quand on les arrête. On ne les arrête pas, ils continuent. Et il ne leur arrive rien ! Le syndicat majoritaire de la magistrature, l'Union Syndicale des Magistrats a déclaré récemment qu'une bonne partie des peines prononcées ne sont pas exécutées, qu'un tiers des peines de moins de six mois ne sont jamais exécutées ! Vous êtes condamné, vous rentrez chez vous et il ne vous arrive rien ! Personne ne vient jamais vous chercher pour exécuter la peine ! Comment les gamins peuvent-ils craindre la justice dans ce cas ?

Vous parlez dans votre livre du jargon utilisé qui fait en sorte d'« atténuer » les crimes en les nommant « délits ». Pourquoi cela ?

C'est une des modalités de l'horreur qu'éprouve l'être humain devant la réalité des choses. On a aujourd'hui en France une explosion criminelle. En l'an 2000, il y a eu environ 100.000 vols avec violence (agressions violentes), il y en a eu 125.000 en l'an 2001, ce qui fait 25 % de plus. Imaginons qu'en France il y ait eu, d'une année sur l'autre, 25 % de plus de chômeurs ou 25 % de plus de malades du sida, on parlerait d'explosion ! Si deux personnes vous agressent devant la porte pour vous prendre votre portefeuille, le code pénal dispose que c'est un vol en réunion avec usage d'une arme, c'est un crime et cela peut vous conduire devant la cour d'Assises !

*Propos recueillis par
Céline Coulomb*